

CONCOURS POUR LES ÉLÈVES

La Marseillaise est à nous !

Le concours *La Marseillaise est à nous !* s'inscrit dans le cadre d'une exposition majeure déclinée de manière différente dans trois institutions muséales tout au long de la saison 2021 et 2022 : elle démarrera au Musée de la Révolution française – Domaine de Vizille (25 juin au 4 octobre 2021) avant de se poursuivre, au Musée d'Art moderne et contemporain de la ville de Strasbourg (5 novembre 2021 au 20 février 2022) pour se finir au Musée d'histoire de Marseille (18 mars au 3 juillet 2022) .

En écho à l'exposition organisée par le Musée historique de la ville de Strasbourg qui retrace l'histoire riche et mouvementée de l'hymne français, le concours vise à encourager une réappropriation de ce chant sous l'angle de la création littéraire et sonore. Il s'adresse aux élèves de primaire, collège et secondaire.

Le concours concerne les trois académies de Strasbourg, Aix - Marseille et se déroulera suivant le calendrier des trois expositions.

Présentation de l'exposition

Composée en 1792
par Rouget de Lisle à Strasbourg,
La Marseillaise, d'abord conçue
comme chant de guerre, devient
célèbre dans le monde entier
comme chant révolutionnaire
avant de devenir, avec l'avènement
des républicains au pouvoir,
notre hymne national en 1879.



Jean-Paul Goude et Azzedine Alaïa autour de la cantatrice Jessye Norman
avant la cérémonie du bicentenaire de la Révolution française, en 1989. •
©Getty Images – Pierre Perrin

Le chant de guerre

Conçu pour pallier le manque de moyens des armées de la Révolution, ce chant composé à Strasbourg pour l'Armée du Rhin commandé par le maréchal Luckner, sera rapidement adopté aussi bien par l'armée combattant aux frontières que par les volontaires montant du sud de la France vers Paris pour lutter contre la royauté. Le compositeur, Rouget de Lisle, officier du Génie, et son commanditaire, le maire de Dietrich, feront l'objet d'une présentation détaillée à Strasbourg, tandis que l'épisode de la montée de Marseille à Paris et ses protagonistes seront davantage développés à Marseille. Les trois musées s'attacheront à souligner le rôle joué par la Marseillaise comme vecteur de l'esprit révolutionnaire parmi la multitude de chants composés à l'époque. Les premiers arrangements ainsi que d'autres chants révolutionnaires feront partie intégrante de l'exposition.

Le chant révolutionnaire

La Marseillaise accompagne les victoires révolutionnaires et remplace le *Te Deum* à Valmy le 20 septembre 1792. Souvent interdite à partir du Premier Empire, elle est chantée lors des différentes révolutions (1830, 1848, la Commune) en France et à l'étranger. Elle anime des sculpteurs comme François Rude, des peintres comme Isidore Pils ou Gustave Doré.

À l'étranger, la Marseillaise terrorise l'ennemi si l'on en croit certains poètes comme Goethe, Klopstock et Heine. En Europe, elle suscite d'autres chants révolutionnaires, mais devient aussi, de par le monde, l'hymne des révolutions par excellence jusqu'à la création de *l'Internationale*. Elle continue néanmoins, comme le montrent la Révolution russe de 1917, la Longue Marche de Mao ou encore les manifestations sur la place Tian'anmen survenues en 1989, à symboliser la liberté dans le monde.

Les compositeurs Gossec et Berlioz contribueront à la diffusion de cet hymne par leurs orchestrations.

L'hymne national

Après 1879, *La Marseillaise* devient l'hymne patriotique, symbole de la France républicaine, mais aussi de la nation lors des conflits mondiaux.

Comme le *God save the Queen*, *La Marseillaise* a inspiré certains hymnes nationaux. De grands compositeurs tels que Schumann, Wagner, Liszt, la citent dans leurs compositions. Verdi la reprend dans son *Hymne des Nations* composé pour l'ouverture de l'Exposition universelle de Londres en 1862. Elle résonne dans l'ouverture *1812* de Tchaïkovsky composée en 1882. Elle est adaptée en version jazz en 1917 avec Les Harlem Hellfighters de James Reese Europe et suscite le scandale en 1979 avec la version reggae de Gainsbourg.

La patrimonialisation de *la Marseillaise*

Adulées ou détestées, les paroles de cet hymne seront remplacées par quantités de propositions : cléricales ou anticléricales, pour la paix, pour les femmes, pour les francs-maçons, pour les ouvriers...

Des cinéastes, tel Jean Renoir en 1938, lui consacrent des films, ou la citent, comme Michael Curtiz dans *Casablanca* en 1942.

Au 20^e siècle, *La Marseillaise* est revendiquée par différentes sensibilités politiques. Elle est tantôt « de droite », tantôt « de gauche » et fait parfois l'objet d'instrumentalisations controversées.

Hymne national, elle devient aussi symbole de la résistance et de nombreux écrivains et artistes s'en emparent alors. À l'occasion des fêtes du Bicentenaire, *La Marseillaise* inspire des artistes contemporains. Plus récemment la publicité la revendique à son tour...

L'exposition explorera différentes facettes de cet hymne en France et à l'étranger, laissera une large part à la musique et au cinéma, et se déploiera différemment dans chaque musée concerné, avec des développements spécifiques en fonction de ses collections et ressources.



Jean Béraud, *La Marseillaise*, 1880.
Collection privée
Droits réservés

Description de l'action



Auguste Pinelli, *Rouget de Lisle composant La Marseillaise*, 1875.
Collection du Musée de la Révolution Française-Domaine de Vizille

Le concours *La Marseillaise est à nous !* est un concours **d'écriture créative**, organisé par le service éducatif et culturel des musées de la ville de Strasbourg en lien avec la Délégation Académique de l'Action Culturelle de l'Académie de Strasbourg.

Il s'agit de composer un **nouvel hymne** qui n'est pas une réécriture ou une réinterprétation du chant original mais qui entretient néanmoins une filiation sémantique et/ou thématique avec ce dernier et précisée ci-après.

Les projets réalisés dans le cadre du concours pourront être valorisés lors des expositions à Marseille, et Strasbourg.

Modalités de participation et de restitution

La production littéraire de forme libre devra comporter obligatoirement et dans un ordre indifférent les mots suivants : **Enfant(s). Entrave(s). Foyer(s). Jeune(s). Complice(s). Liberté(s), Citoyen(s).**

Les élèves sont invités à restituer leur texte sous forme audio et par conséquent à travailler les aspects de **création sonore au sens large** :

- Lecture théâtralisée ;
- slam ;
- chant ;
- effets de composition et d'arrangements musicaux (ambiance, bruitages, « habillage », collages) ;
- instrumentation et orchestration musicale (exception faite de reprises musicales).

Les productions littéraires devront obligatoirement être restituées sous **une forme sonore**, accompagnées du **texte retranscrit**.

Les classes **d'élémentaire** devront rendre un **texte de 2000 signes minimum** et les classes du secondaire de 4000 signes.

Durée et support de la restitution : 4 minutes maximum en fichier mp3.

Merci de joindre aux productions des élèves en annexe, un résumé synthétique de la démarche pédagogique entreprise et des compétences travaillées. (une page max)

Axes de recherche pour les enseignants et leurs élèves :

Les mots seront sources d'inspiration pour la création mais leur appropriation selon des axes thématiques, contextuels ou relevant de champs plus expérimentaux (tels - poésie ou travail sur la matière sonore), sera laissée à la libre appréciation des groupes participants. Un travail pédagogique solide en amont est toutefois attendu quelle que soit l'orientation choisie. Les enseignants pourront ainsi approfondir des thématiques variées (la famille, le droit des enfants, la liberté, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté), inscrire leur travail dans un rapprochement avec des problématiques sociales, culturelles et politiques contemporaines ou privilégier un travail sur la langue, la musique ou le rythme. Les travaux sont collectifs et peuvent engager les élèves d'un ou de plusieurs niveaux, d'un groupe-classe ou d'un groupe d'élèves, pendant le temps scolaire, sous la responsabilité de l'enseignant porteur du projet, y compris les professeurs documentalistes. Les projets pluridisciplinaires sont encouragés. Le jury du concours portera une attention particulière à la qualité des productions. Sont attendues des productions soignées, démontrant une grande ambition dans la qualité et l'originalité de la production artistique, dans le choix du texte et/ou dans sa mise en forme sonore.



Gérard Fromanger, Album *Le Rouge*, 1968,
21 affiches sérigraphiées.
Droits réservés



Des prix seront attribués par le jury dans les catégories suivantes :

- prix de la citoyenneté ;
- prix de la composition littéraire ;
- prix de la création sonore ;
- prix du Jury

Élèves concernés

**Ce concours est ouvert aux
élèves des écoles
et établissements publics
et privés sous contrat :**



Georges-Paul Chedanne, Maquette de l'Arc de triomphe,
vers 1939, plâtre.
Musée des Beaux Arts de Dijon,
Photo François Jay

- les écoles élémentaires ;
- les collèges ;
- les lycées d'enseignement général et technologique ;
- les lycées professionnels ;
- les établissements de l'enseignement agricole ;
- les unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) ;
- les centres de formation des apprentis ;
- les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués, relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (MLF) ou labellisés FrancEducation ;
- les classes de français et classes bilingues des établissements d'enseignement secondaire étrangers (FLE-FLS) ;
- les centres pénitentiaires.

Objectifs

Favoriser l'appropriation des mots et le travail sur la langue française

Encourager la créativité des élèves **et leur permettre de nouer un rapport à la langue,**
en tant que **matériau d'expérimentation et de création**

Apprendre aux élèves à travailler ensemble dans un esprit citoyen

Développer une démarche transversale et co-disciplinaire favorisant la découverte culturelle et artistique
associant les productions littéraires et plastiques

Favoriser le déploiement des usages numériques dans les classes

Mobiliser la créativité des classes candidates autour des capacités expressives propres au français
en tant que langue de culture et pas seulement langue de service

Encourager la participation des élèves dans leur diversité, notamment quand ils utilisent le français
comme langue seconde

Interroger l'hymne national, son histoire, ses paroles, son sens d'hier à aujourd'hui

Réfléchir à la notion de citoyenneté et du vivre-ensemble

Calendrier pour l'académie de Strasbourg

- À partir du 10 juin 2021, jusqu'au 30 octobre 2021 : inscription des classes du 1^{er} et du 2nd degré
- 24 janvier 2022 à minuit : date limite d'envoi des productions à cette adresse mail : concours.marseillaise@strasbourg.eu
- Délibération du Jury
- 4 février 2022 : remise des prix au Musée d'Art moderne et contemporain à 10h.

Jury et récompenses

Les meilleures productions des catégories suivantes seront récompensées par un prix encore à l'étude :

- Prix de la citoyenneté ;
- Prix de la composition littéraire ;
- Prix de la création sonore ;
- Prix du Jury



Isidore Pils, *Rouget de Lisle chantant la Marseillaise pour la première fois*, 1849.
Musée historique de Strasbourg
Crédit photo : M. Bertola

Pour les écoles

Classes de cycle 2
Classes de cycle 3
Classes multi-niveaux
Classes des écoles des établissements français à l'étranger

Pour les établissements du second degré

Collèges
Lycées généraux
Lycées professionnels
Établissements français à l'étranger